CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. POUR LA FEUILLE SEULEMENT—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour ces insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront côtés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm Marks.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs Walker.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capit. Richard Lack.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capitaine Carson,

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à trois heures de l'après-midi; à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH, Agents.
28 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à coulisses à 2 heures; afin de les accommoder, le propriétaire de l'hôtel Washington donnera à dîner à 2 heures et demie. 5 janv—

POUR PRINCETON, Vicksburg, et les ports intermédiaires. Le steamboat ABEONA, capitaine Smith, partira incessamment pour les ports ci-dessus désignés. Pour frêt et passage, s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH, 28 et 29 Nouvelle Levée.
22 janv

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Le steamer Chancellor, ayant sa cabane sur le pont, commandé par le capitaine John Shallcross. La plus grande partie de son chargement étant engagée, il partira incessamment pour les deux ports désignés et les ports intermédiaires. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à FORSYTH, GOODWYN & FORDS; 40 rue Poydras.
4 fev

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur LOUISIANA, capitaine Moore, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux amménagemens, s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH, nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.
29 jan

Pour le nord et les côtes.

POUR BALTIMORE—La barque A. I. doublée et chevillée en cuivre MARY, capitaine Smith, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Julie, ou à HARRISON, BROWN & Co, 47, rue Bienville.
30 janv

POUR LA MOBILE par le fleuve. La goëlette paquebot HENRY LEE, capitaine Smith, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu de jours. Pour le reste du fret, s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH, nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.
28 jan

POUR BALTIMORE! La barque A. I. construite à Baltimore, MARY, capitaine John L. Smith, ayant une partie de son chargement engagé. Pour la balance du frêt ou passage, s'adresser à HARRISON, BROWN & Co, 47, rue Bienville.
15 janv

POUR APALACHICOLA—Le brick paquebot régulier, ENERGY, capitaine G. P. Williams, reçoit maintenant du fret et partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, entre les rues Poydras et Girod, ou à TOURNE & BECKWITH, 28 et 29 Nlle Levée.
25 janv

POUR APALACHICOLA—La goëlette paquebot régulier DAVID ROGERS, capitaine Gyberson, ayant presque la majeure partie de son fret à bord, et partira sous peu. Pour frêt d'environ 400 barils ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à TOURNE & BECKWITH, 28 et 29, Nouvelle Levée.
15 janv

Pour New-York.—Le brick ROXBURG, capitaine Page, doublé et chevillé en cuivre, est prêt à recevoir du fret pour sa destination et partira incessamment. S'adresser à bord en face de la rue Poydras ou à HARROD & QUARLES, no. 24, rue de la Douane.
13 jan

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—La barque anglaise DALE, capitaine Binton, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour frêt, s'adresser à Wm. VANCE, 18, rue de la Douane.
2 fev

POUR TRIESTE—Le brick autrichien de première classe CIRO, capitaine Gilibert, ayant la majeure partie de son frêt engagé sera immédiatement expédié. Pour frêt d'environ 200 balles de coton, s'adresser à Th. NICOLET & Co, rue Bienville, no. 26.
12 janv

Pour Marseille.—Le brick fin voilier VELOCE, capitaine Pignon Blanc, ayant un chargement engagé, partira sans délai. Pour passage, ayant de bons amménagemens, s'adresser à LEGENDRE & SAMORY, no 47, rue Toulouse.
11 jan

Pour Liverpool—La belle barque anglaise DAVID CANNON, capitaine Broadfoot. Pour frêt d'environ 500 balles de coton, s'adresser à (29 déc) WILLIAM VANCE.

POUR ST. MARC—La goëlette fin voilière HERALD, capitaine Hayden, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour frêt ou passage, s'adresser bord, en face de la rue Toulouse, ou à TOURNE & BECKWITH, 28 et 29, Nlle.-Levée.
7 janv

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO—Le brick ATTAKAPAS, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Cormier, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous le plus bref délai. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la cathédrale, ou à JOHN CROSBY, rue du Camp, no. 38.
4 janv

POUR MATANZAS—La goëlette fin voilière CALLAO, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à TOURNE & BECKWITH, 28 et 29, Nelle-Levée.
3 fev

Pour Veracruz—La goëlette mexicaine VENUS, capitaine Alzina, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord ou à J. PRATS & FILS.
5 fev

Pour Veracruz—La goëlette mexicaine ANA-MARIA, capitaine Gomez, ayant une grande partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J. PRATS & FILS.
5 fev

Pour Tampico.—La goëlette mexicaine AMERICA, capitaine Ruiz, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira mardi prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. PRATS & FILS.
5 fev

Pour Tampico—La goëlette fine voilière ECLIPSE, capitaine Delvaille, partira pour cette destination, Dimanche 7 du courant. Pour passage seulement, s'adresser à M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
5 fev

Pour Tampico.—La goëlette fine voilière CREOLE, capitaine Fisher, bien connue dans le commerce, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la cathédrale ou à JOHN CROSBY, no. 38, rue du Camp.
20 jan

POUR MATAGORDA—La goëlette WM. A. TURNER, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Flaherty, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou au fond de la rue Toulouse, ou à WM. BRYAN, 36, Vieille Levée.
22 jan

POUR TAMPICO—La goël. A. 1. RE… capit. Salvi, doublée et chevillée en cuivre, du port de 70 tonneaux. Elle est prête à faire un voyage à la première demande, ayant une excellente chambre pour les passagers. S'adresser à bord, vis à vis la rue Toulouse, ou à CUCULLU, LAPEYRE & Co.
23 janv

Pour les Ports des Antilles.

POUR LA HAVANE—Le brick SYRUS, partira pour le susdit port, aujourd'hui ou demain. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Julie, ou à JOHN H. PECK, 29, rue Bienville.
27 jan

BLANC de Baleine—300 caisses Blanc de Baleine de New Bedford et Nantucket, récemment reçues et à vendre par Jno. A. PECK, 29, rue Bienville.
20 janv

POUR LA HAVANE—Le brick … doublé et chevillé en cuivre TEXAS, capitaine Ketcher, ayant une partie de son chargement engagé, et partira dans 3 ou 4 jours. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 12 ou 14 passagers, s'adresser à R. GRONING & Co.
18 janv

A FRETER—Le brick A. 1. CICERO, construit à Baltimore, doublé et chevillé en cuivre, capitaine W. J. Watts, porte 900 barils, et ne tire que peu d'eau. S'adresser à HARRISON, BROWN & Co, 47, rue du Camp.
16 janu

A FRETER—La barque anglaise fine voilière CAMBRIAN, capitaine James Gowan, pouvant charger 1650 balles coton, est prête à recevoir sa cargaison. S'adresser à G. VANCE & R. GAMBLE.
4 fev

Demande—On demande à fréter un navire anglais pour aller à Laguayra, y prendre un chargement de 5 à 7000 quintaux de bois de Campêche, et de là s'en aller à Liverpool. S'adresser à J. PRATS & FILS.
21 jan

A FRETER—Le brick A. I. ELIZA DAVIDSON, construit à New-York, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Alexander. S'adresser à HARRISON, BROWN & Co, 47 rue Bienville.
15 janv

ATTENTION !!!—Les Chasseurs à Cheval et Gardes d'Orléans sont prévenus de venir prendre leurs billets pour le bal militaire qui aura lieu le 12 du courant. Le comité d'invitation se tiendra à la Bourse de Hewlett, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, jusqu'à mercredi 10 fevrier courant.
5 fev

Avis de la Mairie.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.—Conseil de Ville.—Séance du 15 juin 1835.—Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les deux langues française et anglaise à la Nouvelle Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, de Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yards carrées en pierres taillées; ces pierres devant être oblongues carrées des dimensions suivantes; seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants
(Signé) JN. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 20 juin 1835.
(Signé) D. PRIEUR, maire.

Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille yardes carrées de pavage dans la ville de la Nouvelle Orléans, en pierres en tout semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitées, et aux mêmes conditions qui sont indiquées.
Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.
5 août—6m D. PRIEUR, maire.

$3,000 DE RECOMPENSE.

UNE récompense de trois mille piastres, ainsi que tous les frais raisonnables seront payés par la Banque de l'Union de la Louisiane, pour l'arrestation et l'emprisonnement à la geôle de la Nouvelle-Orléans, de DUDLEY W. BABCOOK, ex-caissier de la branche de cette banque à Clinton, et qui a pris la fuite avec des fonds de cette institution montant à environ $30,000

BABCOCK, natif de Rhode Island, est d'une taille d'environ 5 pieds 6 ou 8 pouces, d'une apparence et d'une complexion faible et maladive. Il a les cheveux noirs, de grands yeux noirs, le front élevé et le nez très protubérant.
J. B. PERRAULT,
Caissier de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1835. 2 nov—

AVIS—Attendu que Louis Bruguière dernièrement shériff et collecteur des taxes d'Etat pour la Paroisse de St. Bernard, s'est adressé à moi pour faire annuller la caution de cinq mille trois cent soixante quinze piastres, fournie par lui comme principal, conjointement avec Messrs. Casimir Lacoste et François Villeor Bienvenu, ses sécurités le 2e jour de Janvier 1834, pour l'année 1833.

Avis est par ces présentes donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire par écrit déposé au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la dite caution ne serait pas annullée et anéantie

Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, ce troisième jour de Février, mil huit cent trente six, et de l'indépendance des Etats-Unis la 60e. E. D. WHITE.
Par le Gouverneur,
MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat.
4 fev—30

AVIS—Toutes les personnes qui doivent à l'ancienne raison de commerce Robert Evans & Co. sont priées de solder leurs comptes entre les mains du soussigné, associé survivant ou à Messrs. Victor B. Waldron & Co., No. 62, rue de Chartres. Toutes les lettres qui ne seront pas promptement liquidées, seront remises entre les mains d'un avocat pour en recouvrer le montant.
4 fev—2s JAMES GILLESPIE.

AVIS aux Fabricans de Charettes—Une quantité de brancards, d'essieux et de charpentes pour drays, à vendre par W. E. & R. MURPHY, 132, rue du Bassin.
4 fev

PATATES d'Irlande et Whiskey—470 mannes Patates d'Irlande; d'une qualité supérieure, maintenant à bord le navire Consbrook, venant de Belfast; 4 barils Whiskey d'Irlande, 6me. preuve, à vendre par G. VANCE & R. GAMBLE.
4 fev

CIGARRES—110,000 cigarres de la Havane, en débarquement du brick Crawford, à vendre par C WORSLEY, 10, rue du Gravier.
4 fev

Bureau de l'Association Consolidée—14 Janvier 1836—Cette banque tire sur l'Angleterre sur New-York. A. MILTENBERGER, caissier.
14 janv

A Louer—La maison située encoignure des rues Ste. Anne et Condé, dernièrement occupée par M. Y. Garcia. S'adresser au no. 47, rue Toulouse. 5 fev

A Louer.—Une maison à étage et ses dépendances, située rue St. Claude, entre Ursulines et St. Philippe, cette maison est bien distribuée et peut loger une nombreuse famille. Il se trouve sur le devant de la maison un parterre. Pour les conditions s'adresser à M. Eugène Macarty, encoignure des rues du Quartier et Dauphine.
20 jan—15

Magasin à Louer—Au coin des rues Poydras et St. Charles, près du Théâtre de M. Caldwell. Ce magasin est très convenable pour un confiseur ou un marchand de soieries en détail.
L'intention du propriétaire est de ne pas le louer pour y tenir une épicerie.
Aussi à Louer, dans la même maison, 2 jolies chambres bien meublées et une écurie pour 4 chevaux.
25 janv—

A Louer—Le magasin situé rue du Camp, vis à vis les bains de la Nouvelle Arcade. S'adresser au bureau des billets du Théâtre St. Charles. 28 déc

A LOUER—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à (8 oct— B. MARIGNY.

A VENDRE.—Plusieurs maisons situées dans la rue de Chartres. S'adresser à
11 nov B MARIGNY.

A LOUER—Pour le 1er. Février prochain—Une Maison rue des Grands Hommes, No. 8, près de l'Esplanade. S'adresser à
15 janv R. BRUGIER.

A Louer pour prendre possession de suite.—Une maison à étage située rue des Remparts, entre les rues Ursulines et Hôpital. S'adresser à M. J. J. Mercier, rues des Remparts, encoignure Ursulines, ou rue Royale, no 172.
27 jan—6

KIRSH & Absynthe, venant directement de la Suisse, à vendre par Fk. PERRET & GALLY.
25 janv

A VENDRE—Actions de la Banque de l'Union, à vendre par Ed. GOTTSCHALK, courtier.
2 fev

Patates Allemandes—600 paniers patates Allemandes, en débarquement du navire Consbrook, à vendre par 2 fev Wm. VANCE.

Chandelles—75 caisses Chandelles de New Bedford, à vendre par FROST & Co, rue de la Douane.
3 fev

Fromages Allemands—Tête de mort, en caisses de 24 chaque, arrivés d'Amsterdam, en magasin et à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville
28 jan

ON a besoin de 25 Musiciens additionnels pour le GRAND OPERA ITALIEN; également de plusieurs Choristes tant hommes que femmes. S'adresser à James G. MAEDER au Théâtre.
1 fev—3

UN tour d'amateur avec tous ses outils à vendre par LATASTE & BRULATOUR, no. 11, rue Royale.
2 fev

Demande—On désire acheter des actions de la Banque des Citoyens; de la Banque d'Etat de la Louisiane; et de la compagnie du Chemin à Coulisses de Pontchartrain.
3 fev Ed. GOTTSCHALK, courtier.

Demande—On désire acheter une négresse qui soit excellente cuisinière; on préfererait une femme d'un certain âge. S'adresser à
3 fev Ed. GOTTSCHALK, courtier.

AVIS.—10 sacs de café de St. Domingue, en toile marqués C et R furent chargés sur le dray no. 44, dans la soirée du 2 février pour être mis à bord du steamer Siam. Comme ils n'ont pas été reçus sur ce bateau, ils peuvent avoir été portés à bord d'un autre steamer. 50 Dollars de récompense seront payés pour recouvrer le café et 100 Dollars pour l'arrestation du voleur, dans le cas où les sacs auraient été volés. Un dray sous le no. 44, appartient à un honnête homme qui le conduit pour compte de M. G Dorsey, et il est à supposer que quelque voleur se sera servi du même no 44 pour voler impunément.
4 fev HARROD & QUARLES, 24, rue de la Douane

Pommes de terre d'Irlande à vendre par PERES & HALL, no. 2, Levée, de devant.
4 fev

ON demande un commis chargé des ventes dans un magasin de marchandises sèches et d'habillemens confectionnés: S'adresser, Nouvelle-Levée, no. 86. 4 fev

Marchandises—Un joli assortiment de marchandises anglaises et françaises, adaptées pour le marché du Mexique, et ayant droit au débenture, à vendre par Jno. A. PECK, 29, rue Bienville.
14 janv

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION BABCOCK—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 20 Février 1836, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Henry Babcock, les actions de banque et propriétés foncières, savoir:

225 actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane.

20 actions du fonds capital de la compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle-Orléans, et de Carrollton.

Propriétés Foncières.

Un lot de terre d'une forme oblongue avec une maison en briques à étage, cuisine en briques et les autres établissements qui sont dessus, situé dans cette paroisse, faubourg de l'Annonciation, et désigné comme lot ou l'ilet no. 87, sur un plan déposé dans l'étude de Louis T. Caire, notaire public, de cette ville. Le dit lot étant borné par les rues Terpsicore, Apollon, Melpomène et Bacchus, mesurant chacun 360 pieds face aux rues Terpsicore et Melpomène, et 240 pieds de face aux rues Bacchus et Apollon, le tout mesure française; cette propriété ayant été achetée par le dit feu Henry Babcock, des syndics des créanciers de Joseph Théodore Bauduc, suivant l'acte passé devant Théodore Seghers, notaire, le 11 Décembre 1830.

Deux lots ou portions de terre, dans le derrière du faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, désignés sous les nos. 4 et 5, d'un plan fait par Jh. Pilié, voyer de la ville, daté 6 février 1828, déposé dans l'étude de Carlisle Pollock, notaire public, à la Nouvelle-Orléans.

Le lot ou portion de terre no. 4, ayant 329 pieds 5 pouces de face à la rue Nayades et s'étendant en profondeur, jusqu'au lot ou terrain no. 5, sur la ligne duquel il mesure 316 pieds 9½ pouces, borné en haut par le lot no. 3, sur la ligne duquel il mesure 277 pieds et au-dessous par des terrains appartenant à Mr. Louis Foucher, sur la ligne desquels il mesure 277 pieds et 4 pouces

Le lot ou portion de terre no. 5, mesurant 304 pieds 2 pouces sur la route Brainard, et s'étendant en profondeur jusqu'au no. 4, sur la ligne duquel il mesure 316 pieds 9½ pouces, borné au-dessus par le numéro 6, sur la ligne duquel il mesure 277 pieds, et au-dessous par des terres appartenant à Mr. Louis Foucher, sur la ligne desquelles il mesure 277 pieds 4 pouces, le tout mesure française, avec toutes les améliorations qui sont dessus ainsi que tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

N. B. Cette propriété qui consiste dans les nos. 4 et 5, sera offerte en vente, divisée en lots pour bâtir, suivant le plan dument dressé par Louis Bringier, arpenteur général, lequel sera exhibé à la vente.

Les trois huitièmes indivis de dix lots de terre situés dans le faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, et désignés sous les nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, de l'islet no. 3, d'après un plan dressé par B. Buisson, arpenteur de la paroisse Jefferson, le 5 Mars 1832, et déposé dans l'étude de G. R Stringer, ex notaire public de la Nouvelle-Orléans, les dits lots nos. 1, 2, 3, 4 et 5 contigus et mesurant chacun 42 pieds face à la rue premiere (First street), sur une profondeur de 125 pieds, et les dits lots nos. 6, 7, 8, 9 et 10, également contigus, et mesurant chacun 42 pieds face à la rue seconde (Second street), sur une profondeur de 125 pieds. Le tout mesure américaine.

Les trois huitièmes indivis de deux lots de terre, situés dans le faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, et désignés sur un plan dressé par B. Buisson, le 5 Mars 1832, et déposé dans l'étude de G. R. Stringer, ex notaire public, à la Nouvelle-Orléans, comme lots A X. et A. Y. contigus et mesurant chacun 51 pieds 1 pouce face au fleuve Mississipi; A. X. a une profondeur de 175 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot A. V., et de 170 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot A. Y, et le lot A. Y. a une profondeur de 170 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot A. X. et de 166 pieds sur la ligne qui le sépare du lot A Z, le tout mesure américaine; ensemble avec tous les droits de batture qui y sont attachés.

Les trois huitièmes indivis d'un certain carré de terre situé dans le faubourg Livaudais, paroisse de Jefferson, et désigné sur le plan original du dit faubourg plus particulièrement désigné plus haut comme le quarré no. 10, compris entre les rues Quatrième, (Fourth street), Washington, Rousseau et Fulton, et mesurant 378 pieds face à la rue Quatrième (Fourth street,) 378 pieds face à la rue Washington, 250 pieds face à la rue Rousseau, et 250 pieds face à la rue Fulton, le tout mesure américaine.

Les trois huitièmes indivis de cinq lots de terre, situés dans l'islet borné par les rues Triton, Apollon, Bacchus et Duplantier, dans le faubourg Delord, contigus et mesurant le tout ensemble 136 pieds 7 pouces de face à la dite rue Bacchus, sur une profondeur de 191 pieds 10 pouces sur la ligne qui le sépare d'autres lots du côté de la rue Triton, sur une profondeur de 193 pieds 2½ pouces sur l'autre ligne du côté, où ils sont séparés d'autre propriété par la ligne qui divise les faubourgs Delord et Saulet et 158 pieds et le quart d'un pouce de large sur la ligne du fonds, le tout en mesure américaine, et ils sont désignés par les lots numéros 11 à 15, ces deux numéros inclusifs, sur un plan tiré par Louis Bringier, arpenteur général, le 8 juin 1831 et annexé en marge de l'acte de la vente (par laquelle les dits Messrs. Babcock, Gardiner & Co. sont devenus acquéreurs des dits lots de terre d'Alexandre McCoy) passé pardevant William Christy, notaire public le 23 juin 1831.

Termes et conditions de la vente: Les actions comptant, et les propriétés à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cénas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
20 janv

SUCCESSION Clarkson.—Vente par le register des testamens.—Mercredi, 17 février 1836, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 2 janvier 1836, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Georges Clarkson, la moitié indivise des neuf lots de terre ci-après décrits, savoir:

1o. Un lot de terre mesurant 24 pieds de face à la rue Annonciation, au-dessus de cette ville, sur cent pieds de profondeur, ayant droit à l'usage d'une allée derrière ledit lot de terre, lequel est désigné par le no. seize.

2o. Un lot de terre mesurant 22 pieds 6 pouces de face à la rue Edward, entre la rue St.-Thomas et celle de l'Annonciation, au-dessus de cette ville, sur 119 pieds 6 pouces de profondeur sur une ligne, et 112 pieds six pouces de profondeur sur l'autre ligne, et quatorze pieds six pouces dans le fonds, ayant droit à une allée derrière ledit lot de terre, lequel est désigné par le numéro neuf.

3o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à ladite rue Edward, sur une profondeur de 112 pieds 6 pouces sur une ligne, et 110 pieds 6 pouces sur l'autre, et 13 pieds 8 pouces et 7 lignes de large dans le fond, ayant droit à une allée derrière ledit lot de terre, lequel est désigné sous le numéro dix.

4o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à ladite rue Edward, sur une profondeur de 110 pieds 6 pouces de profondeur sur une ligne, et de 110 pieds 3 pouces sur l'autre ligne, et 13 pieds 8 pouces de large dans le fonds, ayant droit à l'usage d'une allée derrière ledit lot de terre, lequel est désigné sous le numéro onze.

5o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à ladite rue Edward, sur 110 pieds 3 pouces de profondeur sur une ligne, et 110 pieds sur l'autre ligne, et 13 pieds 8 pouces 7 lignes dans le fond, ayant droit à une allée derrière ledit lot de terre, lequel lot est désigné sous le numéro douze.

6o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à ladite rue Edward, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ayant droit à une allée derrière ledit lot de terre, lequel est désigné par le numéro treize.

7o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à ladite rue Edward, sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles, lequel lot de terre est désigné par le lot numéro quatorze.

8o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à ladite rue Edward, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ayant droit à une allée sur le côté, derrière ledit lot de terre, lequel est désigné sous le numéro 15.

9o. Un lot de terre situé au faubourg Lacourse ou Annonciation, à l'encoignure des rues Erato et Nayades, et mesurant, mesure française, soixante pieds de face à ladite rue des Nayades, sur 120 pieds de profondeur et face à ladite rue Erato, lequel lot de terre est désigné par le numéro huit, dans l'ilet no. 72, ensemble les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: un tiers payable le 14 mai 1836, un tiers le 14 mai 1837, et l'autre tiers le 14 mai 1838, portant intérêt à raison de sept pour cent par an, à compter du jour de la vente. L'acquéreur ou les acquéreurs se chargeront de payer la proportion des billets émis par le défunt pour le prix de la propriété, et fourniront des billets endossés pour le surplus, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement.
W.F.C DUPLESSIS, rég. des test.

N. B. Les actes de vente seront passés par-devant H. B. Cénas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

SUCCESSION de ROWE—Vente par le régister des testaments—Jeudi le dixhuit février 1836, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu James S. Rowe, la propriété foncière, savoir:

La moitié indivise d'un certain lot de terre situé dans l'islet borné par les rues du Camp, Girod, Magasins et Poydras, au faubourg St. Marie, audessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, et mesurant, mesure française, 60 pieds de face à la dite rue du Camp, sur une profondeur de 130 pieds, avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en le domicile du dit feu James S. Rowe, et autres bâtisses, étant la même propriété acquise par le dit feu James S. Rowe, conjointement avec Richard Russel, de Jean Baptiste François Clay, par acte passé pardevant William Boswell, notaire public, en cette ville, le 11 janvier 1834.

Conditions: Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant H. B. Cénas, notaire public, aux frais de l'acquéreur 19 jan

SUCCESSION de PATRICK CONNOLLY—Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans.

Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de feu Patrick Connolly, soit convoquée et tenue pardevant Louis T. Caire, notaire public, Samedi 5 mars prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de nommer un syndic ou des syndics pour administrer les affaires de sa succession, et pour délibérer sur les affaires de la succession en général; la nomination des dits syndics étant faite pour remplacer P. S. Newton et R. Carrell, le premier étant décédé, et le second ayant quitté l'Etat depuis leurs nominations respectives.

Par ordre de l'honorable Charles Maurian, juge de la dite cour. W. F. C. DUPLESSIS,
4 jan rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Zacharie—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la succession de feu James Madison Zacharie, ne serait point approuvé et homologué, et que le dit administrateur ne serait pas autorisé à payer les dettes privilégiées d'après le dit compte. Par ordre de la cour.
2 fev W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.

SUCCESSION de TASTET—Vente par le régister des testamens—Vendredi dixneuf février 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Eugène Pierre Tastet, les esclaves nommés, savoir:
1o. Louis, âgé d'environ 20 ans
2o. Lundi, " 40 ans.
3o. Louise âgée " 18 ans.
Conditions de la vente: Un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. det tests.
N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.
20 jan

SUCCESSION DUBOIS—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 23 Février 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Mariane Dubois, femme de couleur libre, l'esclave Martha, âgée d'environ 16 ans. Conditions de la vente: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Carlisle Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs
22 janv

SUCCESSION de Simon p. c. l. Louise et al.—Vente par le régister des testamens—Lundi le huit de février 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, à l'effet d'opérer un partage entre la mineure nommée Louise Simon, p. c. l. et Marie Simon, p. c. l., épouse de Joseph Prosper Percy, h. c. l., la propriété, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue d'Amour, entre les rues Bagatelle et de l'Union, faisant partie d'un terrain désigné par le numéro 205, au plan du dit faubourg, le dit lot de terre ayant mesure française 30 pieds de face à la rue d'Amour, sur 120 pieds de profondeur, borné à droite par l'autre moitié du terrain numéro 205, et à gauche par le terrain numéro 204, ensemble les édifices y construits.

Conditions: moitié comptant et la balance à un crédit de 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.
N. B:—L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
6 jan

SUCCESSION de DALCOUR—Vente par le régister des testamens—Mercredi le vingtquatre février 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Pierre Dorestan Dalcour, h. de c. l., la propriété foncière et esclaves, savoir:

1o. Un certain lot de terre situé en cette ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant, mesure française, 60 pieds de face à la rue Conti, sur une profondeur de 142 pieds mesure française, borné d'un côté par la propriété de M. Fernaud, et de l'autre par celle de dame Baptiste, avec les vieilles bâtisses y construites. L'acquéreur devra payer le prix des banquettes &c., en sus du prix de l'adjudication.

2o. Jack, nègre esclave âgé d'environ 25 ans, bucheur, pioche, charretier, un peu arrimeur.

3o. Edmond, nègre esclave, âgé d'environ 22 ans, charretier, cocher et bon domestique de maison.

4o. Venus, négresse esclave, âgée d'environ 34 ans, boiteuse, sujette à des douleurs, cuisinière et blanchisseuse, avec ses 3 enfants Paul et Gustave, jumeaux, âgés d'environ 7 ans, et Léon, âgé d'environ 5 ans.

5o. Henriette, négresse esclave, âgée d'environ 20 ans, fille de Venus, gardienne d'enfant, marchande, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

6o. Fortunée, mulâtresse, âgée de 10 ans, fille de Venus, gardienne d'enfant et domestique de maison.

Ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi, à l'exception de Venus, qui s'étant absentée plusieurs fois, n'est pas garantie contre le vice du marronnage.

Conditions de la vente: Les esclaves à 6, 12 et 18 mois de crédit, et la propriété foncière, à 1 et 2 ans de crédit; le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les billets seront divisés en autant de coupons que les vendeurs jugeront convenables. Les esclaves et la propriété foncière ne seront livrés qu'après que l'acquéreur ou les acquéreurs auront rempli les conditions de la vente quoique les esclaves seront considérés aux risque des acquéreurs du moment de l'adjudication.
W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.
N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.
23 jan

SUCCESSION de MENARD.—Vente par le register des testamens—Mardi huit mars 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la communauté qui a existé entre Joseph Ménard et feu son épouse Irma Céleste Candolle, les esclaves, savoir:

1o. Ursin, mulâtre, âgé d'environ 22 ans, bon sujet, d'une faible complexion, et propre aux travaux d'une habitation.

2o. Narcisse, père, nègre, âgé d'environ 55 ans, bon sujet, charretier, charpentier, maquignon, propre aux travaux d'une habitation.

3o. Narcisse, fils, nègre, d'environ 22 ans, bon sujet, charretier, charpentier, laboureur et propre à tous les travaux d'une habitation.

4o. André, nègre, d'environ 30 ans, bon sujet, charretier, et nègre de champ.

5o. Sain-Ville, mulâtre, d'environ 13 ans, bon domestique et charretier, intelligent et bon sujet.

6o. Pouponne, négresse, d'environ 30 ans, et ses 2 enfans nommés Clémence, de 5 ans, et Victorine, de 2 ans, la dite Pouponne est marchande, un peu cuisinière, habituée aux travaux de l'habitation.

7o. Adélaïde, négresse, d'environ 55 ans, bon sujet, un peu blanchisseuse, ayant la vue basse, gardienne d'enfants.

8o. Justine, négresse, d'environ 35 ans, bonne domestique, blanchisseuse, repasseuse et négresse de confiance.

9o. Sophie, fille de Justine, âgée d'environ 16 ans, blanchisseuse et repasseuse.

10. Sannitte, négresse, âgée de 38 ans, bonne domestique et blanchisseuse.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.
N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs.
5 fev

PAROISSE d'Orléans.—Cour des Preuves.—Attendu que Caroline White, veuve de feu Samuel Richards a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Samuel Richards décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
5 fev W F C DUPLESSIS, Reg des Test.

Paroisse d'Orléans.—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane.—A tous ceux que cela peut concerner;—Salut:—Qu'il soit connu, qu'attendu que James Hopkins et Thomas Barrett, demeurant en la ville de la Nelle.-Orléans, s'est adressé à moi, W. F. C. Duplessis, Régister des Testamens dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, et ex-officio greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre (en date du 5 juin 1835) rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nelle.-Orléans, Etat de la Louisiane, dans la succession de feu Pierre Guermeur Huchet Kernion, la propriété foncière ci-après décrite, a été offerte en vente publique à l'encan pour le compte de la succession du dit feu Pierre Guermeur Huchet Kernion, le 14 juillet 1835, par F. Dutillet et Delery, encanteurs, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, et adjugée aux dits James Hopkins et Thomas Barrett comme étant les plus offrants et derniers enchérisseurs, pour le prix de sept mille six cent vingt piastres payable comptant.

Description de la Propriété d'après le transfer Judiciaire.

Une terre située dans la paroisse d'Orléans, mesurant 8 arpents et un tiers, plus ou moins de face, au chemin Gentilly, sur 20 arpens de profondeur, borné d'un côté par la terre du juge Martin, et de l'autre par celle de Charles Labedoyère Kernion.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre le lot de terre ci-dessus décrit, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

L S

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le Sceau de la dite Cour des Preuves, ce quatrième jour du mois de fevrier, A. D. 1836.
6 fev W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Tests.

Madame V. ARTIGUENAVE, Professeur de Musique et de Forte Piano, élève du célèbre Jacques Hertz, a l'avantage d'informer les Dames qu'elle a quitté Paris avec l'intention de se fixer dans cette ville, pour y enseigner son art, d'après les modes simples élégants et faciles qui sont maintenant adoptés en Europe.

Madame Artiguenave compte donner leçon chez elle et se rendra aussi dans les maisons privées et les pensionnats, elle a l'honneur d'offrir pour références Monsieur Seillard, Consul de France et plusieurs personnes notables de la ville.

Rue Tremé, entre Ste. Anne et Dumaine, chez Madame Bowditch. 2 fev—6

F. C. GEORGEN, No. 70, rue Royale, offre à vendre en gros, Toile de Bretagne 7-8; Créas 8-2, 1-4; Estopilles fines; Toile de Hollande fine; batiste en pieces; et Mouchoirs; Soieries; Gros de Naples; Satin; Bas et Gants de soie; Bas de coton; Ciseaux pour tailleur; Dés pour tailleur; Agraffes; Hameçons; Capsules; Pistolets; Fusils; Glaces d'Allemagne; Lunettes; Crayons; Charlottes; Rocaille; Perles dorées; Chaines boutons; Bourses brodées; Brosses à dents; Tabatières; Pain à cacheter; Boites à ouvrages; Cravattes, &c.
2 fev—8

J. & J. DARRAMON viennent de recevoir de France et offrent à vendre à des prix et termes raisonnables.
1 caisse Chaussons en coton, 128 douzaines de 14-16 à 18 pouces, fabrique de Troye, pour garçons.
1 " Damier rouge et blanc pour rideaux;
1 " Mouchoirs de tête, imitant les Madras;
1 " Franges de soie pour meubles;
1 " Couvre lits à jour en tricot de Bagneres, (article nouveau);
1 " Agraffes blanches, assorties pour le marché du Mexique; cette caisse a droit aux remboursement des droits.
2 fev—8

CIRQUE DE BROWN & Co.

Quelques portes après le Théâtre Américain.

Les directeurs ont l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, que leur troupe étant arrivée, leur intention est d'ouvrir leur établissement pendant toute cette semaine.

Ils présenteront une grande variété de tours nouveaux de gymnastique, de force et d'adresse.

Parmi les nombreux talens qu'ils ont engagés, ils prennent la liberté de désigner les suivans:

Messrs. North, Stickney, Rogers, Waters, Levi, Ricardo, Long,
Messrs. Rockwell, Minnich, Shay, Wills, Stone, Phillips, Le jeune Lipman.

L'ENFANT-PRODIGE
Mademoiselle Rosaline Stickney.
Le célèbre bouffon, Mr. Blackburn.

Prix d'entré.—Loges 75cts. Gallerie, 50cts.

Les portes seront ouvertes à 6 heures et la représentation commencera à 7 heures précises.

Des officiers de police seront présens pour maintenir l'ordre.

Les esclaves ne seront pas admis sans une permis de leurs maitres.

On peut retenir des places depuis 10 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir.

Pour les détails de la représentation de chaque jour, voyez les affiches. 12 jan

SALLE
Encoignure des rues Orléans et Royale.
SPECTACLE ORDINAIRE.
TOUS LES SOIRS.

M. ADRIEN, Physicien, dont le nom et la réputation sont connus tant en Europe qu'en Amérique, a l'honneur de prévenir le public qu'il donnera AUJOURD'HUI 4 FEV. 1836,

Une représentation aussi intéressante qu'agréable.

Cabinet de Physique.

Au milieu duquel M Adrien emploiera son art à prononcer l'imagination des spectateurs sur une variété d'objets dont on cherchera en vain à se rendre compte, et qui, tous différens les uns des autres, produisent tour à tour de nouvelles surprises et charment les yeux du public, occupé à pénétrer les mystérieux prestiges qui lui sont offerts.

Première partie—Physique, Adresse, Prestiges, Magie, Necromancie, Illusions.

Seconde partie—Récréations, entièrement dédiées aux Dames

La soirée sera terminée par 15 apparitions à l'aide du Fantascope.

Le bureau sera ouvert à 6 heures. On commencera à 7 heures.

L'entrée, $1; moitié pour les enfans au-dessous de 7 ans.

Nota.—La salle est bien décorée; un Théâtre et des gradins ont été construits pour la commodité des spectateurs, et on a tout prévu pour que le spectacle ne laisse rien à désirer.

L'entrée est par la rue d'Orléans. 4 fev

TEMPLE DES MAGIES.
Richement Décoré, No 110, rue de Chartres, entre les rues Conti et St. Louis.

RAHAB-BEN-ABEL-MARCHAEL, le célèbre mage chaldéen et son épouse circassienne, Zillah la Sybille, étant les deux seules personnes parmi les mages initiés à qui il ait jamais permis de visiter un pays étranger.

LE TEMPLE SERA OUVERT TOUT LES SOIRS.

La réception flatteuse qui leur a été faite dans les Etats du Nord, ayant reçu la visite de plus de 73.000 personnes, les a engagés à venir à la Nouvelle-Orléans, où ils espèrent être encouragés par le patronage public.

L'ameublemens et les décorations sont vraiment splendides et représentent l'intérieur du Temple des Mages à Ispahan.

La représentation consiste de

LA FETE MAGIQUE,

en deux parties, composées d'une série d'illusions produites à l'aide de la magie naturelle et de la mécanique, et où sont reproduits tous les tours miraculeux faits par les anciens magiciens, les sorciers et les brahmines indiens, tels qu'ils ont été représentés à la cour d'Ispahan, de Sa Hauteur Mahmoud Schah, et aussi devant la Cour d'Angleterre, à la surprise et à la grande satisfaction de leurs majestés.

Voir le programme pour les détails

Le Towdah est exclusivement réservé pour les dames et familles; on peut y retenir des places. Les Messieurs s'assoieront au balcon.

Prix d'entrée, $1, enfans avec leurs bonnes, 50 cts.; galerie, pour les gens de couleur, 75 cents. Les portes seront ouvertes à 7 heures et la représentation commencera à 7 heures et demie. 16 janv

$20 de Récompense—Seront donnés à quiconque conduira au moulin à scie du faubourg Livaudais, ou à la geôle, le nègre nommé Hardy, âgé de 26 ans, taille d'environ 5 1-2 pieds; il est bien fait, de jolie mine, et parlant le français et l'anglais. Il a une cicatrice sur le côté gauche du cou, et une autre sur l'oreille gauche, une marque au-dessus de l'oeil droit, et une cicatrice sur la lèvre gauche. Autrefois il appartenait à Mr. Duralde. Toute personne qui donnerait asyle à cet esclave serait poursuivie selon la rigueur des lois.
5 fev—3

CINQ Piastres de récompense—A celui qui me ramènera ou mettra à la geôle, ma négresse nommée Marthe, qui est partie marronne depuis le 20 du mois dernier; cette négresse était sortie de prison le matin, et le soir à 8 heures elle est repartie, ayant les fers aux pieds. Elle est âgée de 20 ans environ, est maigre et petite, et marche très vite. Dans ses marronages elle cherche ordinairement à exercer son industrie, qui est de coiffer.
F. PEYTAVIN,
Faubourg Delor, encoignure Calliope et Apollon.
5 fev—3

CINQ Piastres de récompense seront données à qui conduira chez M. Antoine Foucher, le nègre nommé Voltaire, âgé de 24 à 26 ans, taille de 5 pieds, il porte une barbe à la mode, les dents de la machoire supérieure lui manquent, il était vêtu lors de son départ d'un pantalon de cotonnane et d'un gilet de drap gris. 5 fev—3

10 piastres de Récompense—Seront données pour la négresse THEMA, partie marronne de l'habitation de Mr. Jh Verloin, le 19 de ce mois. Elle est d'une taille ordinaire: elle est très fluette, la figure rouge et longue, les dents supérieures toutes cassées. Cette négresse est enceinte très avancée. Il serait probable quel se tint dans le chemin du Bayou, ou sur la Levée, comme revandeuse de café. Elle appartenait ci-devant à Mr. Wores. 26 jan— R. R. BRANDON.

IL a été logé dans la geole de la paroisse Jefferson, les esclaves suivants: TOM, appartenant à Mr. Bosse; SALLY, appartenant à Mr. Smart; Phanor, nègre appartenant à Mr Jones; Hannah, négresse appartenant à Mr. William. Les propriétaires sont priés de les réclamer en se conformant à la loi.
15 janv J. CHARBONNET, shériff

Dix piastres de Récompense—S'est absentée le 4 du courant, la mulâtresse MARY, âgée d'environ vingt trois ans, taille de 5 pieds 5 pouces, bien constituée, figure longue, nez un peu aquilin, ayant une dent de devant gâtée, et les cheveux coupés très près; elle se tient habituellement au débarquement des bateaux à vapeur, et est très souvent avec deux femmes de couleur nommées Cidalise et Magdeleine, demeurant rue Gravier. La récompense susdite sera donnée à celui qui la ramènera à sa maîtresse, encoignure Dumaine et Bourgogne, ou la logera à la geole.

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
6 janv—

AVIS—Le soussigné a l'honneur d'apprendre aux Messieurs et dames de la Nouvelle-Orléans qu'il vient d'arriver de Paris et dernièrement de Charleston, et qu'il offre ses services pour extraire les Cors aux pieds, et les ongles qui rentrent dans la chaire, sans la moindre douleur. Il peut produire une quantité de certificats des personnes les plus respectables de Charleston et d'Augusta, qui témoigneront des succès qu'il a obtenu dans sa pratique

Sa demeure est à l'Hôtel des étrangers, où il restera pendant tout cet hyver, et où on peut le consulter tous les matins. M. COHEN.

Les Dames et Messieurs qui daigneront l'honorer de leur confiance, sont priés de laisser leurs adresses et l'heure à laquelle ils désirent être visités.
18 déc—20,3ps

ECOLE Nouvelle de Dessin et de Peinture.—M. BIERNACKI, artiste étranger, vient d'ouvrir une école de dessin et de peinture, où par un nouveau mode d'enseignement, il mettra en quelques leçons ses élèves à même de pouvoir dessiner le portrait d'après nature avec autant de ressemblance que le ferait un élève qui aurait étudié la peinture pendant plusieurs années.

M. Biernacki enseignera aussi par un procédé nouveau et en peu de leçons à dessiner d'après nature le paysage, l'académie et le buste. Dans le même court espace de temps, il peut enseigner à peindre à l'huile les fruits et les fleurs.

M. Biernacki invite ceux qui désireraient prendre des leçons ainsi que le public en général à venir visiter son atelier, à l'encoignure des rues de Chartres et Toulouse, où chacun pourra se convaincre de l'excellence de sa méthode. Il se chargerait aussi de donner des leçons particulières si plusieurs élèves se réunissaient pour former une classe. 28 janv-6

LE soussigné vient de recevoir par les navires Yazoo, Saratoga et Edward Bonafee, et offrent à vendre un superbe assortiment de bijouteries, consistant en boucles d'oreilles, chaines, épinglettes, ainsi que des pistolets de poches etc. LOUIS MUH,
25 jan—4 no. 113, rue de Chartres.

Pamphlet sur la banque de crédit mutuel—On trouvera cette brochure, avec son introduction et des réflexions de l'auteur, chez GASTON BRUSLE, libraire,
20 jan—3 encoignure des rues de Chartres et Conti.

BINOCHE FRERES préviennent les dames et le public de la Nouvelle Orléans, qu'ils détailleront cette semaine plusieurs caisses de nouveauté telles que soieries, lingeries, pellerines en velour et satin, garnies de dentelle et blondes: et autres articles qu'ils viennent de recevoir par le Marengo.
26 déc—d no. 13, rue Royale, près la rue St. Louis.

PECHES DU NORD GREFFES. Le soussigné vient de recevoir par le navire paquebot Archer, directement de Philadelphie, et court passage, un petit assortiment de choix en Pêches Greffés à quitte noyau et autres qualités. Les personnes qui désirent en obtenir feront bien de s'en procurer immédiatement. Ils sont tous en excellent état et la saison est très favorable pour les transplanter.

☞ Il ne reste plus à vendre que quelques paquets de ces pêches.

Vendus à bon marché et en détail. S'adresser à WILLIAM SMITH,
Magasin de graines, no. 85, rue de la Douane.

☞ Un très grand et superbe assortiment de graines, de jardinage de toutes espèces venues des lesdernieres arrivages de New-York et de Philadelphie. 28 jan

Pommes de Terre d'Irlande—En mannes et à vendre à bord de la barque Cambrian, capitaine Gowan, venant directement d'Irlande. S'adresser vis à vis le poteau 5 1 fev

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.—Nouvelle-Orléans, 1er février 1836.

Par la 17me section de l'Acte d'Incorporation, il est pourvu:

Que la direction devra donner un avis public de l'élection des directeurs, au moins trente jours avant l'époque désignée dans au moins deux gazettes de cette ville; chaque actionnaire pourra voter en personne ou par procuration, et aura droit à un vote pour toutes les actions dont il aura été possesseur au moins six mois avant la dite élection, pourvu que le nombre des dites actions n'excede pas cinquante. On ne pourra donner plus de trois cent votes par procuration.

A ces dites élections, pourra être élu directeur, tout citoyen de cet état qui aura possédé en son nom et de bonne foi, cinquante actions au capital de la dite Banque, au moins six mois avant la dite élection, et qui se sera conformé à toutes les formalités requises par cet acte, pour ce qui concerne les élections.

Par la 5me. section de l'acte pour amender la charte passée pendant la présente session de la législature, il est aussi pourvu:

Que les directeurs seront choisis parmi les citoyens de cet état, ayant les qualités voulues par la dite charte, mais sans avoir aucun égard au lieu de leur domicile, pourvu qu'ils aient été citoyens des Etats-Unis pendant les cinq dernières années qui auront précédé leur élection, et qu'ils aient résidé dans l'état de la Louisiane pendant le même espace de temps.

Et que deux associés ne seront éligibles comme directeurs de la dite compagnie, en même temps, ni ne pourront servir dans la même direction; et qu'aucun directeur d'aucune autre Banque ni son associé, ne sera éligible comme directeur de cette compagnie.

En vertu de ce qui précède, avis est par le présent donné qu'une élection de six directeurs par les actionnaires, aura lieu à la maison de Banque, le lundi 7 de mars prochain, depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Par ordre de la direction,
1 fev—31 J. BERTRAND, caissier.

Pacanes.—6 barils en débarquement de la goëlette Louisiana, à vendre par Wm. BRYAN, no. 36, Vieille Levée.
5 fev

Aux constructeurs, plâtriers &c.—30 barils de ciment romain et 25 barils de plâtre, garantis de première qualité, en magasin et à vendre par Wm. BRYAN, no. 36, Vieille Levée.
5 fev

Couvertures de laine de qualité supérieure et à bas prix, en débarquement et à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 19, rue de Chartres.
5 fev

Peaux de Dain—Quelques ballots en débarquement de la goëlette Louisiana, à vendre par Wm. BRYAN, no. 36, Vieille-Levée.
5 fev

Chapeaux de Feutre, nouvellement reçus—100 caisses chapeaux de castor et de loutre, blanc et noir, 200 caisses dito de roman, grands et petits, 50 caisses dito de Russie.

Aussi, chapeaux de laine, casquettes en fourures et en Crêpe, à vendre à des prix madérés par J. EVANS & Co. no. 10, rue de Chartres.
4 fev

Chantier de bois à bruler au Nouveau Bassin.—W. E. & R. Murphy ont l'honneur d'informer leurs amis et le public qu'ils viennent d'ouvrir au Nouveau Bassin, une succursale de leur établissement où ils auront toujours en main un assortiment complet de bois de frêne et de pin, charbon de terre de Liverpool, briques à feu de Pensacole, charbon de bois, goudron, résine et coquilles.

Tous les ordres laissés à leur bureau, encoignure des rues Julia et du Nouveau Bassin, ou au Bassin Carondelet, no. 132, seront exécutés avec promptitude.
4 fev

UN jeune homme natif du pays, parlant l'Anglais, le Français et l'Espagnol, désirerait trouver à s'employer chez un négociant, il connait la théorie, de la tenue des livres. Une lettre adressée à J. A. N. à l'arsenal, au bureau de l'adjudant général, situé dans l'aile gauche de la maison d'Etat. 23 janv—6

AVIS—Les courtiers de commerce et d'agences industrielles qui auraient à leur disposition quelques capitaux à faire valoir pour la mise à exécution de diverses industries patentées, d'un rapport considérable et constans, sont engagés à le faire savoir à M. D. D., au bureau de l'Abeille. 3 fev—

AVIS.—Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Catherine Héloïse Léopoldine, f. de c. l., sont invitées à les présenter immédiatement à Catherine Silfide Léopoldine, héritier bénéficiaire, rue des Remparts, entre les rues Bienville et de la Douane. 29 jan—3

AVIS—L'Hôtel de l'Amérique du Nord, situé au coin des rues Bienville et Levée, sera positivement ouvert le 1er. février prochain. Le propriétaire invite les personnes qui l'honorent de leur confiance à venir et choisir leurs appartemens.
20 jan—12,3ps J. LEBLEUX.

AVIS—On trouvera à l'établissement du soussigné, située en face du Bassin Carondelet.
Chaux de Thomastown.
Brai, goudron en gros et petit barils.
Charbon de bois.
Sable blanc.
Bois à brûler de chêne, frêne et pin gras;
Briques à feu de Baltimore et Pensacole; dito du Lac pour construction, pavage, &c.
27 janv—4,1ps EVARISTE BLANC.

Goudron &c.—500 barrils de goudron 200 dito résine, 1400 barrils de charbon de Liverpool, ainsi qu'une grande quantité de bois de chêne, de frêne et de pin, sable et coquilles à vendre par W. E. & R. MURPHY,
13 jan no. 132, au Bassin.

ETABLISSEMENT du Gaz—Ayant en vente une grande quantité de Charbon de Terre dont on a été extrait le gaz, lequel est de première qualité, cet établissement exécutera les ordres qui seront donnés au bureau du gaz, et en enverra en petite ou grande quantité. Jas. H. CALDWELL,
1 fev président du comité.

EN débarquement du brick Borodina, venant du Hâvre, et à vendre par le soussigné, les articles suivants, véritable remède de Le Roy, préparé par Lequoy Cottin, de l'élixir tonique anti-glaireux du docteur Guillié, des brosses à dents très fines, des peaux blanches dito et une grande quantité de flacons bouchés à l'Emeri, de toutes grandeurs.
A. A. PEYCHAUD,
11 jan rue Royale, no. 123.

NOURRICE Une dame respectable désirerait trouver un nourrisson dans une famille privée adresser au bureau de cette feuille. 1 fev—3

A VENDRE—Un bon Cheval et un Cabriolet S'adresser rue Dumaine, no. 50, chez le tailleur
3 fev—3

GRAINES DE JARDINAGE.—Le soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses amis qu'il vient de transporter son magasin de graines dans la rue Conti, no 48, entre Chartres et Royale, et qu'il tiendra constamment un assortiment de graines fraiches qui conviennent le mieux pour le pays et vendra aux prix les plus modérés.
26 janv—10 R. BEAUVAIS.

A VENDRE.—Une propriété située au Bayou, vis à vis la propriété Castanedo, mesurant 150 pieds de face audit chemin sur 300 pieds de profondeur et face au chemin de la terre haute. Si cette propriété n'était pas vendue à l'amiable avant le samedi 20 février prochain, elle serait alors divisée en terrains d'après le plan de M. Louis Bringier, déposé au greffe de M. Hugues Pedesclaux, notaire, et serait offerte en vente publique ledit jour à midi, par MM. Tricou, Domingon & Canonge, dans ce dernier cas les actes se passeraient chez M Pedesclaux, aux frais des acquéreurs. Pour plus amples renseignemens, s'adresser à
26 janv— M. FAUCHE COUGOT.

AVIS—Les personnes qui peuvent devoir à la succession de feu Patrick McCarthy, de cette ville sont prévenues que le soussigné a pris des lettres d'administration comme exécuteur testamentaire; en conséquence il invite tous ceux qui doivent à la dite succession à venir regler leurs comptes, ainsi que tous ceux qui peuvent avoir quelques reclamations à les présenter immédiatement A. G. WILSON,
21 jan—18 no. 21, rue Baronne.

AVIS—Messrs. MICHEL & Co. restaurateurs rue d'Orléans, et face du Théâtre, maison connue sous le nom de restaurant de Lafaye, ont l'honneur de prévenir leurs amis et les habitants de cette ville, que d'après les nouvelles réparations faites dans cette maison, ils sont à la portée d'offrir tout ce que l'on peut désirer dans leur restaurant, avec propreté, exactitude et bonté. Ils ont des chambres particulières pour des repas et sociétés privées, une superbe salle pour une table d'hôte de pension particulière, une autre pour des repas privés de société, le tout très indépendant. Ils osent espérer que tous ceux qui leur feront l'honneur de visiter leur établissement seront satisfaits dans tous leurs désirs; ils se chargeront également des repas de corps, de festins, soirées, de desserts, banquets etc, tout ce qu'on pourrait désirer en ville.

Ils se chargeront aussi de 2 ou 3 apprentis.
5 jan—30,3ps.

AVIS—M. E. B. DONNELLY a l'honneur de remercier le public ainsi que les docteurs en médecine de cette ville du patronage liberal qu'il en a reçu jusqu'à ce jour. Il continue à saigner, ventouser et appliquer les sangsues, et espère que son assiduité, ses attentions et la modération de ses prix lui assureront la continuation de la confiance publique. Il prend la liberté de s'en rapporter au témoignage de la faculté de médecine de la Louisiane, ainsi que des chirurgiens et opérateurs dont il a l'honneur d'être connu.

S'adresser au no. 2, rue Bourbon, une porte après la rue du Canal. 21 jan—

Vente par le Shérif.—Paul Borée f. m. c. vs. Elisabeth B. Casse et Jean Casse.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique le vingt-trois Février prochain 1836, à la cour de paroisse dans et pour la paroisse de Jefferson à Midi, la propriété ci-après décrite appartenant Mme. Marie Selomie veuve Pierre Bruno, saisie par moi dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un lot de terre situé, et étant dans le faubourg Lafayette dans la paroisse de Jefferson désigné sur le plan original du dit faubourg par le no. 3, dans l'ilet no. 4, ayant mesure française, soixante pieds de face à la rue Adele, sur cent vingt pieds de profondeur avec toutes les batisses, améliorations, droits, servitudes, privilèges &c. pour payer et satisfaire la demande du plaintif. Conditions comptant.

Paroisse de Jefferson le 23 Janvier 1836.
(Signé) JACQUES CHARBONNET, jr.
jan 25 Shérif.

VINS & EAU-DE-VIE.—A vendre, par le soussigné, en débarquement du navire Ciro, de Bordeaux:
140 barriques vin de Bordeaux, St. Emilion, St. Julien, Château-Margaux, Haut-Brion et Larose.
60 barriques vin blanc, Graves, Barsac et Sauterne.
50 barriques vinaigre blanc.
4 demi-pipes et quarts de pipes eau de vie de Palvoisin et de Dupay.
50 caisses véritable Château Laffitte de 1831.
850 dito Latour. Haut-Brion et Larose
150 dito vin blanc, Carbonieux, Santerne,
25 dito Hermitage blanc
300 dito vin de Pauillac, St. Estéphe et St. Julien.
22 balles d'amandes à la reine fraiches.
12 jan P. O. SORBE, 118, rue Royale.

Chapeaux de Soie.—Les soussignés viennent de recevoir un grand assortiment de chapeaux de soie noir; à la dernière mode et très légers, à vendre en gros et en détail, au magasin de chapeaux, No. 10, rue de Chartres. 6 fev J. EVANS & Co. 10.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le samedi 13 Fevrier 1835, à midi, à l'Arcade de Banks. 46 Lots de Terre situés au faubourg Saulet, savoir:

16 lots de terre dans l'islet formé par les rues Hercule, Calliope, Grande rue, et la limite supérieure du faubourg Saulet, savoir:

1o. Les nos. 1, 3 et 5, mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Hercule, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur.

2o. Les nos. 2, 4 et 6, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la même rue, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.

3o. Les nos. 7, 8, 9 et 10, mesurant chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Calliope, sur 191 pieds 10 pouces de profondeur.

4o. Les nos. 11, 13 et 15, mesurant chacun 32 pieds de face à la Grande rue, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur.

5. Les nos. 12, 14 et 16, mesurant chacun, 31 pieds, 11 pouces 2 lignes de face à la Grande rue, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.

8 lots de terre dans l'islet borné par les rues Bacchus, Caliope, Dryades et Clio.

6. Les nos. 3 et 6, ayant chacun 32 pieds de face à la rue Bacchus, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.

7o. Les nos. 4, 5, ayant chacun 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la même rue, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.

8. Le no. 7, ayant 32 pieds de face à la rue Clio, sur 159 pieds. 10 pouces de profondeur.

9. Le no. 8, ayant 31 pieds, 11 pouces 2 lignes de face à la rue Clio, sur 159 pieds, 10 pouces de profondeur.

10. Le no. 9, ayant 31 pieds, 11 pouces 2 lignes de face au cours des Dryades, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur.

11. Le no. 10, ayant 32 pieds de face aux cours des Dryades, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur.

2 lots de terre situés dans l'islet borné par les rues Bacchus, Clio, Calliope et Apollon

12. Le no. 1, ayant 31 pieds, 11 pouces 2 lignes de face à la rue Bacchus, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur.

13. Le no. 2, ayant 32 pieds de face à la rue Bacchus, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur.

4 lots de terre situés dans l'islet formé par les rues Apollon, Clio, Calliope et Bacchus.

14. Les nos. 5 et 8, ayant chacun, 32 pieds de face à la rue Apollon, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur.

15. Les nos 6 et 7, ayant chacun 31 pieds. 11 pouces 2 lignes de face à la rue Apollon, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur.

2 lots de terre situés dans l'islet formé par les rues Apollon, Clio, Calliope et cours des Dryades.

16. Le no. 3, ayant 32 pieds de face à la rue Apollon, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.

17. Le no. 4, ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Apollon, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.

2 lots de terre situés dans l'islet formé par les rues Clio, Apollon, Erato et cours des Nayades.

18. Le no 1, ayant 36 pieds de face au cours des Nayades, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.

19. Le no. 2, ayant 36 pieds, 10 pouces 1 ligne de face au cours des Nayades, la dite face diminuant graduellement jusqu'à 129 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur, de manière à donner à la ligne du fond que 16 pieds, 4 pouces 2 lignes.

20. Un lot de terre marqué No. 6. situé dans l'islet formé par les rues des Magasins, du Colisée, Barthélemy et Duplantier, ayant 42 pieds, 7 pouces 4 lignes de face à la rue Barthelemi, sur une profondeur irrégulière de 169 pieds, 7 pouces 4 lignes sur la limite Est, 189 pieds, 5 pouces 1 ligne Ouest, et 46 pieds, 10 pouces 5 lignes sur la ligne du fond

5 lots de terre situés dans l'islet formé par les rues Magasins, Barthelemi, Colisée et Mélicerte.

21. Le no. 3, ayant 42 pieds, 7 pouces 4 lignes de face à la rue Mélicerte, sur 175 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur.

22 Le no. 4, ayant 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Barthélemi, sur 175 pieds, 10 pouces 1 ligne de profondeur.

23. Le no. 5, ayant 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la même rue, sur 175 pieds, 10 pouces 1 ligne de profondeur.

24 Le lot marqué A, ayant 32 pieds de face à la rue du Colisée, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur.

25. Le lot marqué B. 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue du Colisée, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.

2 lots de terre situés dans l'islet formé par les rues des Magasins, Mélicerte, Estelle et Constance.

26. Le no. 1 ayant 31 pieds, 11 pouces 2 lignes de face à la rue des Magasins, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes profondeur.

27. Le no. 2, ayant 32 pieds de face à la rue des Magasins, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.

4 lots de terre situés dans l'islet formé par les rues Constance, Mélicerte, Barthélemi et Magasins.

28. Les nos. 2 et 5, ayant chacun, 32 pieds de face à la rue Constance, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.

29. Les nos. 4 et 6, ayant chacun 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Constance, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur.

2 lots de terre situés dans l'islet formé par les rues Constance. Mélicerte, Annonciation et Barthélemi.

30. Le no. 1, ayant 32 pieds de face à la rue Mélicerte, sur une profondeur irrégulière, de 17? pieds 6 pouces 6 lignes sur la limite Est, 187 pieds 4 pouces 1 1-2 sur la limite Ouest, et 35 pieds 2 1-2 pouces sur la ligne du fond.

31. Le no. 2, ayant 31 pieds de face à la rue Mélicerte, sur une profondeur irrégulière de 187 pieds, 4 pouces 1 1-2 ligne sur la limite Est, 202 pieds 1 pouces 5 lignes sur la limite Ouest, et 35 pieds, 2 1-2 pouces sur la ligne du fond.

Conditions: 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement

Les actes de vente pardevant F. de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs. 6 fev

PAR THOMAS C. CASH & Co.
Propriétés Foncières de grande valeur,

IL sera vendu mercredi, 17 février, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez.

Une propriete, autrefois appartenant à Thomas C. Cash et occupée aujourd'hui par M. Byrne, située sur le côté ouest de la rue du Camp, entre les rues St. Joseph et Delord, ayant 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur d'environ 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, avec l'addition d'un grand espace triangulaire du terrain situé sur les derrieres, dont les deux côtés mesurent environ 48 pieds 6 pouces chacun.

Sur ce lot de terre est élevée une fort belle maison, bâtie en bois, ayant cuisine, chambres de domestique, &c., sur le derrière. Dans la cour se trouve une bonne citerne et un excellent puits; la banquette est toute neuve et en très bon état, et la palissade sur le devant est très élégante. Si l'acquéreur le désire, il pourra acheter aussi l'ameublement à un prix très raisonnable. On entrera en possession le 25 du mois prochain.

Conditions—L'acquéreur se rendra responsable du paiement d'un billet échéant du 1er. au 4 novembre prochain $5407,72 00, et d'un autre billet échéant du 10 au 13 février 1837, de $4666, 67-00. Le reste sera en un billet endossé à satisfaction, à 6 mois du jour de la vente; le tout garantis sur hypothèque jusqu'à parfait paiement.

La propriété est assurée jusqu'au 1er. juin prochain, et la police d'assurance sera remise à l'acquéreur.

Acte de vente pardevant Jules Mossy, notaire, aux frais de l'acquéreur. On peut consulter un plan de la propriété, déposé à l'Arcade. 5 fev—11

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans en date du 5 janvier 1836, il sera vendu à 4 heures p m, dans la rue de l'Esplanade, no 172, entre les rues Dauphine et Bourbon, une quantité de meubles et batterie de cuisine, abandonnés par J W Watson à ses créanciers. Conditions, comptant. 5 fev

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Vente de Terrains et ilets au faubourg Franklin.

SAMEDI, 20 février courant, à midi, à la Bourse Hewlett, les terrains et ilets actuellement possédés par le fondateur dudit faubourg seront offerts en vente. Les acquéreurs à cette vente pourront jouir en commun avec le vendeur actuel ou ses successeurs, du droit de bucher les bois qui se trouvent actuellement sur les terres qui lui appartient jusqu'à la distance de trois ilets, des limites qui le sépare des terres de Gentilly et pourront jouir du droit de payer par anticipation moyennant un escompte de 5 par cent par an les billets qu'ils auraient à fournir en vertu de cette vente et en cas de paiement entier des deux premiers termes, d'être dispensé d'endosseur pour les autres.

Termes: Tout acquéreur ou acquéreurs qui achètera pour plus de $400 paiera par 1-4 à deux, huit, quatorze et vingt mois de date du jour de l'ouverture de la vente et celui ou ceux qui acheteront pour moins de $400 paiera par tiers à deux, huit et quatorze mois à dater comme ci-dessus. Les acquéreurs seront tenus de fournir leurs billets domiciliés en la Nouvelle Orléans, endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Au cas de non paiement à leur échéance respective lesdits billets porteront un intérêt à raison de 10 pour cent par an jusqu'à parfait paiement, sans que les tireurs ou endosseurs d'iceux puissent en aucune manière se prévaloir de cette clause pour retarder le paiement desdits billets à leurs échéances respectives.

Les actes de vente se passeront chez Theodore Seghers, notaire public, et les acquéreurs se feront mettre en possession à leurs frais par le voyer de la ville.
4 fev-16

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le lundi 15 Fevrier, à la Bourse Hewlett, sans reserve et pour clore une société, 7 superbes Terrains situés en cette ville, et au centre des affaires, savoir:

No. 1. Un Terrain faisant encoignure, mesurant 17 pieds 11 pouces de face à la rue de la Levée, 62 pieds face à la rue du Quartier et à l'Hôtel de la Monnaie.

2 Un Terrain mesurant 17 pieds 11 pouces face à la rue de la Levée, sur 59 pieds, 7 pouces 6 lignes de profondeur.

3. Un autre Terrain 17 pieds 11 pouces face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 58 pieds, 5 pouces 6 lignes. Les 3 Terrains ci-dessus ont un corridor commun de 3 pieds de face à la rue du Quartier.

4. Un Terrain ayant 17 pieds 10 pouces face à la rue du Quartier, ou à l'Hôtel de la Monnaie, sur 53 pieds 5 pouces de profondeur.

5. Un Terrain d'encoignure ayant 17 pieds 5 pouces 3 1-3 lignes face à la rue Gallatin, sur 62 pieds face à la rue du Quartier ou Hôtel de la Monnaie.

6. Un autre Terrain ayant 17 pieds 5 pouces 3 1-3 lignes face à la rue Galatin, sur 59 pieds 7 pouces 6 1-3 lignes de profondeur.

7. Un autre Terrain ayant 17 pieds, 5 pouces 3 1-3 lignes face à la rue Galatin, sur une profondeur de 58 pieds, 5 pouces 6 lignes.

Ces trois derniers terrains ont un passage commun de 3 pieds et fesant face à la rue du Quartier.

Conditions: 1, 2, 3 et 4 ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque, sans intérêts. 3 fev

TRAITES sur l'Angleterre, à vendre par HARRISON, BROWN & Co, rue Bienville, no. 47.
12 janv

TRAITES sur Philadelphie à vendre par
11 jan— M. DE LIZARDI & Co

HARROD & QUARLES offrent à vendre, cigarres de la Havane et de St Domingue, sucre blanc et brun; thé imperial et poudre à canon; chandelles de N Bedford et de Nantucket; et plage de chambre et de Manille; toiles etc: huile de baleine d'hiver et d'été, huile de pour un … raffinée; poudre à canon de Chelmsford; mouchoirs, harengs etc.
5 fev rue de la Douane, no 2.